

# COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

## PROCES-VERBAL N°2021.11.

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 NOVEMBRE 2021

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre REVERCHON, Maire.

#### Présents :

M REVERCHON, Mme REIX, M DECEUR, M ZWISLER, Mme CARANO, Mme SIMON, M JOLY, M PALTRINIERI, M COLAS, Mme EYSSERIC, M FAVIER, Mme COLLET, M CHAVET, M BERNON, Mme PAWLOWSKI, M CHUZEVILLE, Mme LASSERON-CHANAT, M COLOMBIER, Mme SEGURA, M ANDREO.

#### Pouvoirs :

Mme ALLAIN-MONNIER donne pouvoir à Mme REIX

M PHULPIN donne pouvoir à M JOLY

Mme ROUX donne pouvoir à Mme REIX

M LAUMAIN donne pouvoir à M ZWISLER

Mme RAMPON donne pouvoir à Mme CARANO

Mme PIERI donne pouvoir à Mme SIMON

Mme MECHAIN donne pouvoir à M DECEUR

M OZENFANT donne pouvoir à M COLOMBIER

M DURAND donne pouvoir à Mme LASSERON-CHANAT

Date de Convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2021

Nombre de Conseillers : 29    En Exercice : 29 Présents : 20    Votants : 29

Mme REIX a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 27 octobre 2021.

#### **2021.11.01 BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2/2021**

M le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications dans le budget de la commune en section de fonctionnement et d'investissement pour terminer l'année 2021. M le Maire donne les explications et donne lecture de la décision modificative détaillée ci-jointe. Il est proposé de modifier le budget en fonctionnement en dépenses et en recettes pour 136 500€, et en investissement en dépenses et en recettes pour 1 799 889,64€; soit une augmentation en globalité de 1 936 389,64€.

#### **Dépenses de fonctionnement : augmentation pour un total de 136 500 €**

##### Augmentation de crédit :

Cantine : 4 300 € (nouveau logiciel)

Fournitures d'entretien : 5000 € (COVID, produits de désinfection et nettoyage)

Fournitures de petit équipement : régularisation de compte à compte demandé par le trésor public 10 000 €

Fournitures de voirie : augmentation de crédit de 5000 € (sel, enrobé, cailloux)

Locations immobilières : 20 000 € (régularisation loyer gendarmerie)

Locations mobilières : 2000 € (carottes)

Entretien de terrains : 48 000 € (élagage et abattage, ensemencement, tonte)

Maintenance gaz et électricité 5 000 €

Autre frais divers 1 000 € enlèvement de véhicules

Honoraires d'avocat 3500 €

SPIC 2020 € à rajouter aux 50 000 €

Mme Carano indique que les bailleurs sociaux prennent en charge les enlèvements de véhicules. Depuis que la commune a souscrit un contrat avec la fourrière, 25 véhicules ont été enlevés.

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

### Diminution de crédit :

Entretien des bâtiments publics : 20 000 € (équilibre de compte à compte demandé par le trésor public)

Entretien réparation bâtiments : 2000 € (centre social et appartements)

Maintenance informatique police 5 000 € (application My mairie)

Fêtes et cérémonies 20 000 € (annulation des cérémonies due au COVID)

Frais nettoyage locaux 20 000 € (locaux vides cause COVID)

Total des charges à caractère général :

- Diminution de crédit de 60 000 €
- Augmentation de crédit de 110 800 €

Virement section investissement : 63680 €

Dotation amortissement : 20 000 € dont aide aux entreprises de 5500 € (confinement 2020)

Diminution de crédit de 60 000 €

Augmentation de crédit de 196 500 €

### **Recettes de fonctionnement : augmentation de crédit totale 136 500 €**

Remboursement sur rémunération de personnel 20 000€

Impôts locaux : rôle supplémentaire 13 000 €

Taxe additionnelle, droit de mutation 20 000 €

Dotation de solidarité rurale 11 000 €

Aide pour la médiathèque 3000 €

Compensation des taxes foncières 66 000 €

### **Investissement dépenses : au total 1 799 889.64 €**

#### **Augmentation de crédit : au total 1 863 289.64 €**

Dépenses imprévues : 889.64 €

Réhabilitation du centre culturel de Gléteins (mission maître d'ouvrage) : 5000 €

Aménagement de bureau police municipale (travaux, diagnostic) : 60 000 €

Travaux mises aux normes : 8 500 € (équilibre de compte à compte)

Aménagement du parterre de l'église : 67 000 € (ligne insuffisante)

Programme voirie 2021 : 5 900 € (étude réhabilitation parking Marmont et rétrocession de terrain coût de la réhabilitation 43 000 € HT)

Assainissement 509 rue de la Mairie : 20 000 € (canalisations effondrées au presbytère)

Réaménagement de quai du bus : 70 000 € (mise aux normes 7 abris bus) remboursé intégralement par le SYTRAL

Matériel informatique mairie : 6 000 € (nouveaux logiciels urbanisme dématérialisation des dépôts de permis de construire)

Matériel informatique écoles : 20 000 € (nouveaux réseaux)

Aménagement du château de Gléteins : 485 000 €

#### **Diminution de crédit : au total 63 400 €**

Budget participatif qui n'a pas été mis en œuvre : 50 000 €

Acquisition de la rue du Cinier : 4900 €

Acquisition du château de Gléteins : 1 115 000 € (achat et frais de notaire)

### **Recettes d'investissement : au total 1 799 889.64 €**

#### **Augmentation de crédit : au total 1 824 378 €€**

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

Virements de la section de fonctionnement : 63 680 € et 20 000 € (amortissement et régularisation du trésor public)

FCTVA : 4 798 €

Taxe d'aménagement : 40 000 €

Subvention d'Etat pour les caméras : 32 200 €

Participation pour voirie et réseaux : 63 700 €

Emprunt : 1 600 000 € (château plus aménagements)

**Diminution de crédit : au total 24 488 €**

Régularisation pour la DETR : 24 486.36 €

**Total des modifications en fonctionnement et en investissement : 1 936 389,64 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE, la décision modificative n°2/2021 du budget 2021 de la commune, comme présentée et ci-annexée.

### **2021.11.02 CAISSE D'EPARGNE – SIGNATURE DU CONTRAT DE PRET**

M le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil a validé l'acquisition du Château de Gléteins, par délibération du 27 octobre 2021, au prix de 1 100 000€.

M le Maire propose d'emprunter 1 600 000€ au taux de 0.75% auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions proposées dans le contrat de prêt remis à chacun avec la note de synthèse.

Pour financer l'acquisition du Château de Gléteins et les travaux, la commune de JASSANS-RIOTTIER contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes un emprunt de la somme d'un million six cent mille euros (1 600 000 euros) au taux de 0,75 % dont le versement sera effectué le 01/12/2021 et dont le remboursement s'effectuera par une première échéance réglée le 01/02/2022, les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 01/02/2035.

Le remboursement de la 1ère échéance annuelle de 120 068,85 € étant anticipé de dix mois, le taux d'annuité s'élève à 0,67 %. Le prêt comporte 14 échéances (au lieu de 15 ans car un gain d'intérêt de plus de 3000 €.)

Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours et d'année de 360 jours.

L'amortissement du capital est progressif.

Les frais de la commission d'engagement s'élèveront à : 500 euros après négociation.

La commune de JASSANS-RIOTTIER décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt à échéance choisie établie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les conditions financières et autorise M le Maire à signer le contrat dont l'offre de financement est annexée à la présente délibération.

### **2021.11.03 CAVBS - Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (CAF)**

M le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes. L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre entre la CAF et une collectivité sur une période pluriannuelle de 5ans maximum.

Pour notre secteur, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025, l'année 2021 ayant été consacrée au diagnostic et à l'élaboration de la convention.

Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire. Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG.

La commune de JASSANS-RIOTTIER s'est positionnée sur ce principe en adressant le 9 novembre 2021 à la CAF une lettre d'intention. Cette dernière n'engage en rien la commune mais lui permet même si à ce jour il n'y a pas d'action dans un CEJ ou même si aucun projet d'action n'est identifié à ce stade, d'intégrer la CTG, ce qui inversement n'aurait pas été possible.

M le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires,

- de préciser que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et/ou développer des actions nouvelles,

- dire que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025,

- autoriser le maire à la signer.

M le Maire donne la parole à Mme Reix qui s'est rendue aux différentes réunions :

« Ce qu'il faut retenir, c'est que pour Jassans cette convention ne va concerner que la crèche. Rien ne change pour les allocataires de Jassans, rien ne change pour le fonctionnement du Centre Social qui fonctionnera toujours avec la CAF de l'Ain. La commune ayant délégué la compétence « petite enfance » à l'Agglo, il était indispensable de valider cette convention afin que la crèche continue de percevoir des subventions de la CAF du Rhône. »

Le Conseil Municipal sur proposition de M le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires, dans les conditions définies ci-dessus.

M le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

### **2021.11.04 CHANGEMENT DE LIEU POUR LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la conjoncture sanitaire et l'évolution des choses, M le Maire propose de délibérer pour qu'à l'avenir les séances du conseil Municipal se tiennent à nouveau à la salle des fêtes. Une délibération est nécessaire pour avoir le droit de changer de lieu. »

Mme Segura demande si le public sera autorisé. M le Maire répond qu'il est autorisé pour l'instant mais à l'avenir la cellule de crise pourrait refuser le public.

Le conseil, à l'unanimité, autorise M le Maire à organiser les séances du conseil municipal à la salle des fêtes.

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

### INFORMATIONS DIVERSES :

#### DECISIONS DU MAIRE :

**N°D2021.11.15** : M le Maire a décidé de signer une convention de servitudes avec ENEDIS Lyon (69), autorisant le passage des réseaux souterrains de raccordement électrique nécessaire pour l'alimentation de l'antenne de téléphonie mobile situé sur Frans (01480) – chemin de la Dame. Enedis implantera ce nouvel ouvrage sur la parcelle AB0203, Rue de la Goutteronne, propriété de la commune. Une indemnité de 52 euros forfaitaire sera versée par Enedis à la commune de Jassans-Riottier.

**N° D2021.11.16** : M le Maire a décidé d'admettre en non-valeur la somme de 12,12€ (douze euros et 12 centimes) ; pour donner suite à la demande de la Trésorerie de Trévoux, en date du 19 novembre 2021, ces sommes étant inférieures au seuil des poursuites. Un mandat sera comptabilisé au compte « 6541 admissions en non-valeur » dont les crédits sont suffisants dans le budget.

M le Maire annonce au Conseil Municipal que la trésorerie de Trévoux va fermer au 31 décembre 2021 et la commune dépendra de la commune de Châtillon sur Chalaronne.

**N° D2021.11.17** : M le Maire a décidé de signer un marché avec la société ROGER MARTIN Auvergne Rhône Alpes Agence de l'Ain de Vonnas (01) pour un montant de 43 893,97€ HT En date du 23 novembre 2021 pour l'aménagement du parking du Marmont, à l'Ouest, devant le nouveau commerce. M le Maire ajoute qu'il a négocié et a fait baisser ce montant qui était initialement de 46 800 €.

### Questions diverses :

#### Questions de M Andreo

1. Dans le cadre de la réhabilitation des 12 appartements communaux situés au 856 rue Ed. Herriot, serait-il possible d'envisager de mettre à disposition un ou deux logements aux personnes à mobilité réduite en effectuant les travaux nécessaires pour permettre l'accessibilité.

M le Maire répond que c'est impossible car il y a des marches d'escalier.

M Andreo demande s'il serait possible de dédier un logement aux femmes ayant subi des violences conjugales, sujet sensible et malheureusement d'actualité.

M le Maire répond que c'est déjà prévu, Mme Carano l'avait demandé au préalable à M le Maire.

M Andreo rappelle les chiffres pour 2020 : 193 femmes tuées, 14 enfants tués, 30 enfants traumatisés, des familles à la rue. « C'était important de le rappeler et je remercie Christine d'avoir pris ce point en charge car cela me tient à cœur ». M le Maire dit que c'était acté et qu'il tient toujours ses promesses.

M Andreo indique que malgré les nombreuses constructions actuelles ou à venir, les promoteurs traînent les pieds pour intégrer dans leurs programmes immobiliers des surfaces habitables dédiées. Au niveau national, ce sont 5000 appartements qui seront mis à disposition.

Mme Carano ajoute que les bailleurs sociaux sont bien mobilisés depuis le confinement, car cette période a vu les violences décupler ; deux cas ont été avérés sur Jassans et ils ont tout fait pour leur trouver un logement.

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M Andreo répond « les hommes sont aussi concernés. Pour ces violences intrafamiliales, les interventions sont souvent de nuit, la famille est à la rue, et les services sociaux sont complètement dépassés et il arrive certaines fois que les familles soient invitées gentiment dans les brigades, au cachot, pour qu'elles puissent dormir au chaud, on n'a pas le choix. »

Mme Carano répond qu'au CCAS, on essaie de payer une nuit à l'hôtel quand c'est en urgence. Un contrat est signé avec un hôtel, et si cela arrive, ils peuvent dégager une nuit. Le camping de Trévoux est également sollicité, il met un bungalow à disposition pour accueillir des familles dans ce cadre.

2. Dans le cadre de la réflexion de l'équipe municipale et la possibilité de faire appel à un cabinet conseil pour la réorganisation de sens de la circulation sur le territoire de la commune M Andreo souhaite porter à l'étude deux sujets :
  - A) la rue du Cinier, étroite, non adaptée à la double circulation, fréquentée par de nombreux piétons (collégiens, élèves de l'école de Champ Bouvier) et de nombreux véhicules
  - B) l'avenue de la plage, très fréquentée par les piétons (promeneurs qui se rendent au parc de loisirs, sportifs des clubs de sports, associations, collégiens, scolaires... » également une très forte circulation avec des pics le matin et en fin de journée.

Ne serait-il pas possible d'envisager dans le futur plan de circulation de mettre ces deux rues en sens unique de circulation ?

M le Maire entend bien ces propositions, notamment pour l'avenue de la plage, car cela devient absolument infernal. Lorsque l'on est stationné, il faut parfois attendre 5 mn avant d'ouvrir sa portière pour descendre de voiture, tellement le flux est dense.

M Andreo ajoute que la vitesse y est aussi excessive et le niveau accidentogène est élevé.

M le Maire fait la même remarque pour la rue du Cinier.

Mme Segura, riveraine d'une de ces rues, indique que les riverains y avaient pensé mais ils ont peur que lorsque cette rue sera en sens unique, les voitures roulent encore un peu plus vite.

M le Maire dit qu'il a eu la même réflexion pour l'avenue de la plage, mais il va quand même falloir trouver une solution. Il invite les membres du Conseil à y réfléchir car il y a gros problème pour ces rues.

Mme Carano indique que la commune a acheté un radar pour faire des contrôles de vitesse, sachant que depuis que la police municipale a été renforcée, 225 PV ont été dressés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M Andreo dit que c'est bien qu'il y ait de la verbalisation, mais ça fait peur car cela veut dire qu'il n'y a aucun respect de la vitesse.

### Questions de Mme Segura :

1. Mme Segura explique qu'étant donné que le conseil a été un peu plus court que d'habitude, elle aimerait qu'un point soit fait sur tous les projets de promoteurs sur Jassans. On imagine qu'ils sont nombreux et elle voudrait que les choses soient dites en conseil pour que l'on puisse savoir à quelle « sauce » on va être urbanisé et surtout savoir si les conséquences ont été prises en compte, par rapport à l'augmentation du flux de circulation et sur le stationnement.

Par exemple, rue de la mairie, depuis la destruction de la maison Fournet et la construction de l'immeuble à sa place, cette rue est pleine de voitures en permanence ; ils viennent même se garer le long de l'espace rencontre, le soir il y en a en bas de la rue du Cinier à cheval sur le trottoir. Des immeubles en plus, on sera obligé de les prendre ; mais au niveau de la circulation et du stationnement, comment cela va-t-il se passer ?

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M le Maire confirme que c'est un problème, et il répond en donnant quelques détails :

- Rue de la mairie, une partie de l'immeuble était en conception sociale ; pour les logements sociaux, la règle du calcul de stationnement en fonction de la superficie de l'appartement ne s'applique pas, elle est moins stricte : il n'est pas obligatoire de répondre aux conditions habituelles de création de stationnement qui sont : un stationnement pour 50 m<sup>2</sup>, et pour les appartements de 101 m<sup>2</sup>, ce sont 3 stationnements.

- Pour les autres appartements qui vont être créés, ce ne seront que des copropriétés qui devront répondre à l'obligation de création de stationnements, et nous avons veillé avec Mme Reix, à ce que bien plus de stationnements soient créés, plus que ne l'exige le PLU, en souterrain. Tous les immeubles construits sur l'avenue de la Dombes, auront plus de stationnements souterrains que la Loi ne l'exige.

Mme Segura dit que c'est très bien, mais il y aura combien d'immeubles en plus ?

M le Maire répond à la place de la maison médicale et des voisins (avenue de la Dombes en construction actuellement) il y a un immeuble de 40 logements. Au-dessus du garage Tref il y a 6 ténements qui déboucheront rue du Marmont, où sera créé un immeuble de 89 logements avec garages souterrains et plus de stationnements que prévoit la Loi.

En dessous de la maison médicale avenue de la Dombes, deux maisons vont être rasées ainsi que l'étude des notaires et un immeuble de 49 logements va être construit.

Mme Segura répond que c'est énorme.

M le Maire : « Oui mais il y a 3000 m<sup>2</sup> »

Mme Segura répond : « jamais ça ne leur vient à l'idée de faire des jardins avec des arbres et de la verdure ? Cette idée de bétonner à tout prix la moindre parcelle ! »

M le Maire : « c'est le PLU qui le spécifie et ça va dans le sens de la Loi, c'est-à-dire qu'il faut remplir les dents creuses. J'ai expliqué lors du dernier conseil que la nouvelle Loi va dans le sens de la non-artificialisation des territoires périphériques aux communes. Ils ne veulent plus de création de lotissements en périphérie des communes. Ils veulent densifier les centres ville, remplir les dents creuses. Cela aboutit aux divisions parcellaires qui font que des petites parcelles sont créées par la division et permettent l'urbanisation.

Mme Segura : « jamais personne n'a dit aux penseurs que c'était stupide et qu'il faudrait revoir leurs copies, et que se passe t'il en cas de non-respect » ?

M le Maire répond : « Si, moi, mais je suis tout petit, et en cas de non-respect les sanctions seront importantes »

Mme Reix ajoute qu'en raison de la non-artificialisation, les permis seront refusés si on n'entre pas dans les clous ; il y aura une fin de non-recevoir sur les dossiers transmis.

M le Maire ajoute qu'il se bat actuellement pour le creux Guillien, au Nord du Territoire, mais il a l'impression d'être le seul à l'Agglo. Jusqu'en janvier dernier, le creux Guillien était destiné à l'urbanisation future. On veut nous empêcher de créer un lotissement à cet endroit. Nous avons l'intention de créer une zone pavillonnaire et on veut nous l'interdire. Nous avons invité le président Pascal Ronzière, le directeur des services et son chef de Cabinet, pour mettre à plat tous ces problèmes et je lui ai dit que je ne lâcherai rien à ce sujet. On nous avait répondu que l'on ne dépendait pas de l'Ain ; j'ai donc demandé à Sylvain Michel qui s'occupe de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation sur le territoire de l'Agglo, de créer une réunion Direction du Territoire du Rhône DDTR, Agglo et Mairie de Jassans pour qu'on en discute, mais je ne lâcherai rien à ce niveau.

Mme Reix ajoute que Jassans-Riottier est inscrit dans le SCOT Beaujolais Saône.

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M le Maire a quand même confiance parce que Pascal Ronzière a répondu après cette réunion importante qu'il allait nous appuyer à ce niveau-là. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas créer une zone d'habitation pavillonnaire pour que les jeunes puissent au moins s'installer dans ces terrains en friche.

Mme Reix ajoute que pour aller dans le sens du développement durable on pourrait construire des bâtiments exemplaires sur le plan de l'écologie et des dépenses énergétiques.

M le Maire dit que ce sera peut-être l'argument qui peut faire basculer la balance. On pourrait créer des infrastructures de routes et de réseaux qui répondent à la transition écologique par exemple des revêtements en béton poreux qui absorbent l'eau de pluie et permettent de ne pas surcharger la station d'épuration.

Mme Segura demande quels sont les autres projets en cours :

M le Maire répond qu'il y en a des tas d'autres, notamment un projet vers la Madone concernant un tènement que les propriétaires ont envie de vendre ; si on applique le PLU, stricto sensu, on est en zonage R + 3, qui permet l'édification d'un immeuble de 3 étages. Nous considérons qu'un tel immeuble en pleine entrée de Jassans ne s'intégrera pas à l'environnement actuel.

Nous sommes constamment sollicités, il y a la Loi à respecter, mais on essaie quand même de demander aux 5 à 6 promoteurs de réduire leur projet en leur présentant comme argument que des projets en R+3 s'intégreraient difficilement dans le paysage actuel à cet endroit. On les décourage de nous présenter des projets de ce type là parce qu'au tribunal administratif ce pourrait être un argument contre leur projet. Ils réfléchissent car ils n'ont pas envie de se lancer dans des batailles judiciaires.

M le Maire indique que des promoteurs ont des projets en cours rue du Marmont dans la propriété de la famille Chanas, dans le virage rue du Marmont ; et on ne pourra pas refuser du R+3 car à côté il y aura les nouveaux immeubles.

M Zwisler explique que sur ce projet rue du Marmont les garages souterrains sont exclus car il jouxte la rivière, c'est en zone inondable. Le PLU exigera des garages en aérien.

Mme Carano indique que M Mazzega qui a des propriétés rue du Marmont a été sollicité par plusieurs promoteurs. Il risque de vendre prochainement.

### 2. Mme Segura demande un point sur les travaux de voirie.

M le Maire répond qu'une ligne budgétaire de 500 000 € a été inscrite au budget, et il en sera de même chaque année pour la réhabilitation de la voirie.

Les travaux ont démarré par la rue Chanteclair qui va sur St Didier, le tronçon qui nous appartient était dans un état épouvantable. Une écluse a été faite à hauteur de la maison, en raison d'un resserrement énorme qui était accidentogène.

La rue de Gléteins qui n'avait vu aucune réfection depuis 50 ans a été entièrement réhabilitée.

La place des amandiers aux Bruyères était détériorée, des acacias ont été arrachés et une jolie place est réalisée en sable stabilisé pour pouvoir jouer aux boules, des espaces verts avec des bancs, trottoir et bande de roulement, avec l'avis des riverains.

La rue du Cinier va être refaite en totalité, ce qui va prendre pas mal de temps.

Le parking du Marmont va être réhabilité.

La rue Hector Berlioz a été refaite mais pas totalement car il faut attendre que les travaux de démolition et de construction chez Damians se fassent.

La rue Jean Surchamp entre les 2 HLM va être refaite intégralement une partie pour la commune et l'autre pour les riverains qui sont copropriétaires, et Dynacité.



## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

3. Transports scolaires : il y a un arrêt pour le bus tout en haut de la rue de la Liberté, à l'angle de l'avenue de Bellevue, qui emmène les collégiens à la Sidoine notamment, et il n'est pas matérialisé correctement, il n'y a pas d'abri, les enfants attendent sous la pluie.

M le Maire dit qu'il n'était pas prévu de le faire, mais pourquoi pas, il faut absolument protéger les jeunes. Cette dépense va incomber à la commune, nous n'aurons pas d'aide. Nous allons étudier cet aménagement pour 2022.

M Zwisler ajoute que les poteaux provisoires, installés à plusieurs endroits de la commune il y a une dizaine d'années, n'ont jamais été finalisés.

4. Pont de Jassans : j'ai entendu dire qu'une campagne de test a été faite, qu'en est-il ?

M le Maire indique que ces tests sont en cours pour mesurer la déficience des arches métalliques du pont. Mais en France, on ne prévient pas, il est pourtant simple d'interdire la circulation des poids lourds sur ce pont et on prévient beaucoup d'ennuis. Nous avons posé la question en réunion à Trévoux, mais on nous a répondu par la négative.

Mme Segura demande quand on aura le résultat de cette étude.

M le Maire indique que la DDT va fermer le pont la nuit du 13 au 17 décembre. Les résultats seront demandés.

5. Les travaux du parvis de l'église avancent et c'est très bien, mais où en est la réfection des peintures ?

M le Maire répond qu'elle n'est pas d'actualité, il faut que l'on réadapte le budget après les dépenses imprévues d'achat du château, mais cette réfection des peintures de l'église fera l'objet d'une étude et d'une réalisation, sous condition d'obtention de subventions. Des projections avaient été faites pour 2024 et 2025 avec 600 000 € chaque année, mais ce sera évidemment insuffisant. Il y a 10 ans, l'estimation était déjà de 1 200 000 €. Maintenant ça va certainement être pratiquement 2 millions d'euros au minimum. Mais j'ai bien l'intention de réaliser cette réfection. Mais il ne faut pas mettre les finances de la commune en danger.

Mme Reix ajoute qu'il va falloir batailler pour ces subventions car le dossier initial n'avait pas donné lieu à des obtentions de subventions.

M le Maire dit que la tendance actuelle est de faciliter la culture et le patrimoine.

En périphérie des 3 tombeaux il y a une jolie grille qui s'appuie sur un fondement en pierre qui est complètement effrité. Une réparation en béton avait été faite, mais très laide et abîmée.

Nous avons donc demandé un devis pour refaire ce socle en véritable pierre.

Le 8 décembre, le parvis de l'église sera terminé et les projecteurs devraient fonctionner.

Le béton poreux ne sera pas fait car les conditions météorologiques ne sont pas bonnes pour avoir un bon résultat. Si la température baisse ça ne sera pas possible. Tout sera réalisé dans la norme.

6. Mme Segura avait posé la question d'un aménagement pour la traversée de l'avenue de la Dombes à hauteur de la rue du Cinier, mais M Andreo a déjà abordé le problème de la circulation.

M le Maire donne la parole à M Colombier, mais lui fait deux remarques, car il a envoyé ses questions à 16h17 avant la réunion.

M Colombier indique qu'il voulait juste revenir sur le PV du conseil précédent car il était absent à ce conseil, sur la rénovation des appartements du TA et sur l'acquisition du château de Gléteins.

1. Les travaux de réfection des appartements vont arriver à 1 million deux cent mille euros plus les frais annexes, et il va être encaissé en loyers 72 000 € par an, il nous faudra entre 15 et 20 ans pour arriver à payer ces travaux. Est-ce vraiment réaliste de vouloir faire tous ces travaux pour avoir encore dans 20 ans de nouveaux travaux à réaliser.

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M le Maire répond qu'il y avait nécessité de réhabilitation de ces logements qui étaient dans un état pitoyable. Il n'y avait plus que 2 logements occupés sur 12. On a profité de l'occasion pour les réhabiliter correctement avec les nouvelles normes d'isolation et de VMC et non pas de faire du rafistolage. Cela a un coût, les matières premières ont augmenté de 20 à 30 %.

Mais la somme totale est pour la réhabilitation des 12 logements, ce sera un patrimoine pour la commune qui pourrait le revendre en cas de besoin.

2. Concernant l'acquisition du château de Gléteins, au mois de juillet vous nous avez demandé de préempter sur cette vente, on a préempté sans savoir quel était le projet de la commune.

M le Maire dit que la question avait été évoquée et il avait indiqué qu'il pensait transférer les services communaux.

M Colombier et les membres de sa liste ont préempté mais quand ils ont été invités à visiter le château en septembre, il a constaté l'état du château, il s'est abstenu au dernier vote. Il estime qu'on n'a pas besoin d'un château, quand on voit les services du trésor public qui partent sur Châtillon, on est en dématérialisation, on n'a pas besoin d'agrandir la mairie, on ne va pas embaucher 10 secrétaires en plus. Qu'on conserve le parc pour éviter un tènement immobilier, il fallait le faire. Qu'on fasse une maison des associations, c'est bien. Une salle des fêtes, c'est bien, quoique on a une salle de 200 personnes, on a la salle polyvalente à dominante sportive, et entre les deux on va faire une salle des 500 à 600 personnes, ça va faire 150 véhicules, où est-ce qu'on les gare, on va abîmer le parc pour faire un parking.

M le Maire répond « en souterrain »

M Colombier dit qu'il faudra quand même abîmer le parc, faites attention que le parking ne soit pas en Vigipirate, je vous expliquerai la réglementation. Ce qui me chagrine je vois deux choses dans une commune quand j'arrive, la mairie, l'église, le bureau de poste. Aujourd'hui vous nous enlevez la mairie du centre pour aller à l'extérieur, en étant contradictoire car la police municipale doit rester en centre-ville. On a autant besoin de la mairie que de la police en centre-ville.

M le Maire dit qu'avec l'évolution de Jassans, on n'est pas à l'extérieur de la commune, le centre se déplace.

M Colombier pense à toutes ces personnes âgées qui sont en centre-ville avec un déambulateur, il va falloir monter une sacrée pente pour aller en mairie, toutes les personnes qui sont avec des poussettes. Dans 30 ans vous ne serez plus là, je reste dans le doute avec toutes ces questions.

M le Maire répond qu'il y a eu une opportunité de cette vente du château de Gléteins. On ne pouvait pas laisser passer cette vente, il y a déjà eu des erreurs par le passé dans Jassans :

Le château de Cillery aurait été une opportunité énorme pour Jassans, de même pour les Jésuites.

Le parc du château de Gléteins est merveilleux, c'est un poumon vert de Jassans, le tènement lui-même avec le château, l'immeuble des chambres et toutes les dépendances sont considérables ; le domaine comporte en plus un terrain de 4000 m<sup>2</sup> tout à fait constructible pour l'équipement collectif ; tout cela a été acheté à 1 100 000 €, on ne pouvait pas mieux faire. Quant à la construction de la salle des fêtes, elle était inscrite dans notre programme, il y a une demande que ce soit d'associations ou de particuliers. Je veux rentabiliser l'achat de ce tènement en y installant les services administratifs. Cette mairie de Jassans n'est pas très belle. Lors de mes déplacements en tant que vice-président de l'Agglo, je constate que les communes environnantes sont mieux nanties que nous. Réhabiliter cette mairie nécessiterait des investissements considérables, il faudrait agrandir la salle du conseil et de mariage, les murs sont porteurs, il n'y a pas d'aménagement PMR. Au château les accès sont PMR, il y a deux ascenseurs.

Mme Carano indique que chaque fois que l'on a besoin de la salle des sports, le basket ne peut pas pratiquer son sport. On n'a pas de salle des fêtes suffisamment grande pour faire le repas du CCAS, la salle des sports n'est pas chauffée, nos mamies ont froid et c'est mal foutu, c'est vrai qu'il est indispensable de faire cette salle.

M Colombier dit qu'il n'a rien contre une salle des fêtes ou une maison des associations, mais c'est la mairie qui me pose problème.

## COMMUNE DE JASSANS RIOTTIER 01480

M le maire dit qu'il a bien réfléchi au problème. Les bureaux de la mairie sont trop exigus, les adjoints ont deux petites salles pour travailler à 8, on n'a pas de salle de mariage.

M Colombier dit qu'on peut aménager ce bâtiment de la mairie.

M le Maire dit que ça coûtera bien plus cher.

M Deceur dit à M colombier que ce qui le préoccupe c'est que la mairie parte du centre ; ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas demain et par rapport à l'extension du futur PLUih le seul endroit très intéressant, où l'on va pouvoir faire une extension, c'est plus au nord ; dans le futur le centre va se décaler vers le nord, c'est un investissement sur une vision sur le long terme.

M le Maire dit qu'à la mairie actuelle il est difficile aux personnes à mobilité réduite de venir.

Là-bas, dans le château on peut réaliser une salle des mariages et une salle du conseil, des salles de réception qui seront le double de cette superficie. Il suffit d'abattre deux cloisons qui ne sont pas des murs porteurs. Les bureaux de la mairie, seront au 1<sup>er</sup> étage, il y a suffisamment de place et leur accès sera fait par ascenseur.

L'accueil de la mairie se fera par l'accueil actuel du château.

Les travaux ne seront pas gigantesques. Il y aura des travaux d'isolation du château, changement des huisseries, VMC. Le chauffage est en très bon état et l'immeuble qui est derrière pourra accueillir de nombreuses salles de réunion. C'est une très bonne affaire.

3. M Colombier indique que lorsqu'on descend du collège, les jeunes qui arrivent en scooter ou à moto, le feu ne se déclenche pas au vert, ils sont obligés de passer au rouge. Je veux que ce soit acté en conseil car s'ils ont une amende de la gendarmerie, ou de la police municipale, ils pourraient rester 24h à ce feu, s'il n'y a pas de véhicule, s'ils arrivent de Frans ou de la rue de la Liberté, les feux ne se déclenchent pas. Même s'ils se positionnent sur le trait.

M le Maire posera la question à la DDT. La boucle ne fonctionne peut-être plus.

M Andreo indique que pour les motards cela marche très bien, il est motard et le feu prend en compte sa moto. Ça n'a rien à voir avec le poids du véhicule.

M le Maire indique que ce problème va être étudié.

M le Maire ne sait pas si les vœux du maire du 15 janvier auront lieu vu l'avancement de la crise sanitaire, il faut être réaliste.

M le Maire indique qu'il y aura un conseil en décembre avant les vacances scolaires.

La séance est levée à 21h00

Jassans-Riottier le 30 novembre 2021.

Jean-Pierre REVERCHON



